



Extrait du EPS Académie de Lyon

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article300>

Commission Académique D'Harmonisation des notes Session 2007

- Examens - Commissions d'Harmonisation des Notes -

Date de mise en ligne : jeudi 27 septembre 2007

EPS Académie de Lyon

Vous trouverez dans cet article, le bilan de la commission Académique d'harmonisation des notes de la session 2007 du baccalauréat général, technologique et de la voie professionnelle.

Composée de 36 membres convoqués par le service des examens : 3 IA-IPR, 3 chargés de mission départementaux, 30 professeurs (16 femmes et 14 hommes ; 11 en LP, 6 en LPO, 13 en LYC et LGT), la commission a été présidée par les IA-IPR d'EPS. 3 membres sont excusés (CAPEPS, maladie).

Conformément aux décisions de juin 2006, elle a été précédée de réunions départementales chargées de préparer les dossiers des établissements susceptibles d'être harmonisés et les certificats médicaux à étudier (le 12 juin pour le Rhône, le 13 au matin pour l'Ain, le 13 après-midi pour la Loire). L'étude a été menée par les membres de la commission académique issus du département concerné, en présence des coordonnateurs d'établissement. Un IA-IPR et le chargé de mission départemental ont piloté ces pré-commissions.

La commission du 14 juin, en composition restreinte, a traité successivement les examens de la voie générale et technologique, puis ceux de la voie professionnelle, et consacré la fin de ses travaux à l'étude des certificats médicaux d'inaptitude.

Elle disposait pour étayer ses décisions des données issues du logiciel EPSNET pour la voie générale et technologique, et d'un outil de confection locale (tableur Excel) pour la voie professionnelle.

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE CCF

Données générales servant de base aux décisions d'harmonisation

Examen	Effectif G	Effectif F	Effectif T	Moyenne G	Moyenne F	Moyenne T	<i>Rappel 2006</i>	<i>Rappel 2005</i>	Ecart G/F	<i>Rappel 2006</i>	<i>Rappel 2005</i>
BAC G et T	9 772	12 625	22 397	13,46	12,47	12,90	<i>12,71</i>	<i>12,81</i>	0,99	<i>0,92</i>	<i>0,97</i>
BAC PRO	2 721	1 878	4 599	13,10	11,80	12,50	<i>12,33</i>		1,30*	<i>1,1</i>	

CAP BEP	6 781	4 647	11 428	13,30	12,00	12,80	12,68		1,30*	0,89	
---------	-------	-------	---------------	-------	-------	--------------	-------	--	--------------	------	--

(*) : Ecart calculés cette année sur des moyennes sans les notes 0.

Règles d'harmonisation appliquées : Référence BIR N° ;30 du 22.04.2002

Harmonisation des notes :

L'harmonisation des notes d'EPS proposées par les établissements s'effectue pour toutes les notes de chaque lycée dont la moyenne d'établissement est supérieure ou inférieure de 1,5 point à la moyenne académique de chaque examen.

En conséquence, les fourchettes d'acceptabilité sont :

BAC G et T : 11,4 - 14,4

BAC Pro : 11,00 - 14,00

CAP BEP : 11,30 -14,30

Les principaux cas particuliers pris en compte sont :

1. La présence de sportifs de haut niveau ;
2. les petits effectifs (< 20).

Harmonisation des écarts de notes entre garçons et filles :

Pour les examens de la voie générale et technologique :

Dès lors que l'écart entre les notes d'EPS des garçons et des filles, dans un établissement, est supérieur à 1,5 point, une harmonisation est effectuée.

1. Les notes des filles sont montées de 0,5 ou d'1 point si la moyenne du lycée est inférieure à la moyenne académique.
2. Les notes des garçons sont baissées de 0,5 ou d'1 point si la moyenne du lycée est supérieure à la moyenne académique.
3. La commission a utilisé la possibilité de cibler l'harmonisation sur telle(s) ou telle(s) épreuve(s), à partir de la projection des données d'epsnet.

Pour les examens de la voie professionnelle :

Compte tenu du calcul de l'écart sans les notes 0, produisant le résultat de 1,3 points, l'écart acceptable a été fixé à 2 points.

Les mêmes règles ont été adoptées, sans toutefois pouvoir entrer dans une harmonisation par épreuves, faute d'un outil informatique adéquat.

Harmonisation entre les épreuves :

La commission nationale recommande l'étude des écarts à la moyenne des épreuves supérieurs à 2 points. Après avoir examiné les résultats en tenant compte des effectifs notés, la commission décide de ne pas effectuer d'harmonisation entre épreuves.

A noter que pour la voie professionnelle, cette étude n'a pas été possible cette année (données non disponibles avec l'application utilisée).

Harmonisations effectuées

BAC G et T

Données statistiques : voir annexe 1

1. Pas d'harmonisation entre les établissements. Plus basse moyenne : 11,68 ; Plus forte moyenne : 14,20. (rappel fourchette BAC G et T : 11,40 - 14,40).
2. Harmonisation des écarts garçons - filles.
Sur les 28 lycées sortant de l'écart d'1,5 points :
 - 12 n'ont pas été harmonisés (faible effectif pour l'un ou l'autre des sexes) ;
 - Au total 16 ont été harmonisés sur tout ou partie des épreuves. Dont 4 cas de baisse des notes garçons de 0,5 point ; 6 cas de hausse des notes des filles de 0,5 point ; 2 cas de hausse des notes des filles de 1 pt ; 4 cas de mesure simultanée de baisse garçons et hausse filles.

BAC PRO

Données statistiques : voir annexe 2

1. Harmonisation entre les établissements. (rappel fourchette BAC PRO : 11,00 - 14,00).
 - 1 LP a vu l'ensemble de ses notes remontées d'1 point.
2. Harmonisation des écarts garçons - filles.
 - 7 ont vu les notes des filles remontées d'1 point.

CAP - BEP

Données statistiques : voir annexe 3

1. Harmonisation entre les établissements. (rappel fourchette CAP BEP : 11,30 - 14,30).
 - 1 LP a vu l'ensemble de ses notes baissées d'1 point ;
2. 1 LP a vu l'ensemble de ses notes montées d'1 point.
3. Harmonisation des écarts garçons - filles.
 - 1 baisse de notes des garçons d'1 point ;
4. 1 baisse de notes des garçons de 0,5 point ;
5. 2 hausses des notes des filles d'1 point ;
6. 2 hausses des notes des filles de 0,5 point ;
7. 1 cas de mesure simultanée de baisse de 0,5 point des garçons et hausse de 0,5 point des filles.

Chaque établissement concerné a reçu un courrier individualisé l'informant de la mesure d'harmonisation opérée par la commission académique, des données statistiques de base, et de ses propres résultats avant et après l'harmonisation.

Pour la voie générale et technologique, le nombre et les types d'harmonisation effectuées restent semblables aux sessions précédentes. Grâce aux fonctionnalités d'epsnet qui permettent de cibler les harmonisations par épreuves, les décisions ont gagné en pertinence et en justice. Le courrier explicatif envoyé à chaque établissement harmonisé vise à garantir la transparence des décisions et à éviter ainsi la propagation de rumeurs sur la fiabilité et l'équité des travaux de la commission.

Pour la voie professionnelle, les moyennes de référence sont, comme l'année dernière proches de celles du bac. Un écart faible avait été constaté entre les moyennes garçons et filles par le bilan 2006. Une étude a posteriori a permis d'imputer ce résultat à la proportion de notes 0 attribuée aux garçons en CAP-BEP. Cette année l'écart garçons - filles a donc été calculé sans les notes 0, et révèle un résultat semblable à celui du BAC 2003 (1,3). Trois conséquences :

Afin d'éviter un nombre très important d'harmonisation, l'écart tolérable a été porté à 2 points (la réduction s'opérera progressivement de session en session).

Des actions portant sur l'égalité de traitement (offre de formation, différenciation des contenus, évaluation) devront être menées par les IA-IPR auprès des lycées professionnels.

Le phénomène "note 0" mérite d'être étudié finement pour en cerner les causes.

Pour la prochaine session, la commission valide le référentiel de l'épreuve de VTT, 4ème de la liste académique, attachée à la seconde compétence.

Résultats académiques après harmonisation

Examen	Effectif G	Effectif F	Effectif T	Moy G	Moy F	Moy T	Ecart G - F
BAC G et T	9 772	12 625	22 397	13,44	12,50	12,92	0,94
BAC PRO	2 721	1 878	4 599	13,10	11,80	12,50	1,3
CAP BEP	6 781	4 647	11 428	13,30	12,00	12,80	1,3

Les harmonisations effectuées pour la voie professionnelle n'ont pas modifié les moyennes garçons et filles. Ce constat s'explique par le petit nombre d'harmonisations décidées, les effets de l'arrondi des notes et les compensations entre hausses et baisses de notes.

Cela incitera certainement la commission à modifier les fourchettes pour obtenir un réel effet sur l'écart garçons - filles.

Histogrammes des notes : voir annexe 4

Gestion des inaptitudes et dispenses d'épreuve

Dispensés	% 2007	2006	2005	2004	2003
Bac général+techno Garçons	1,49%	1,59%	1,77%	2,44%	3,22%
Bac général+techno Filles	3,39%	3,84%	4,60%	5,32%	7,63%
Bac général+techno Total	2,53%	2,84%	3,34%	4,03%	5,68%

Bac Pro Garçons	4,23%	3,04%
Bac Pro Filles	9,48%	7,73%
Bac Pro Total	6,37%	5,02%

CAP BEP Garçons	2,36%	2,22%
CAP BEP Filles	4,69%	4,93%
CAP BEP Total	3,31%	3,37%

Inaptes partiels évalués sur des épreuves adaptées					
Epreuve	Effectif	Moyenne		Epreuve	Effectif Moyenne
MARCHE	174	13,52		DANSE	10 12,66
MUSCULATION	169	13,18		STRECHING	9 12,83
TENNIS DE TABLE	73	12,52		TIR A L'ARC	8 12,00
NATATION	46	13,28		SARBACANE	7 13,04
DIVERS	26	13,88		COURSE DUREE	6 11,52
				TOTAL	528 13,08
				soit	2,35 %

Inaptes partiels notés sur	2007	<i>Rappel 2006</i>	<i>Rappel 2005</i>	<i>Rappel 2004</i>
la moyenne de deux épreuves	G	F	G	F

Bac général+techno Total	4,48%	4,71%	5,05%	4,59%	4,5%	3,84%
Bac Pro			1,17%	2,10%		

Pour la voie générale et technologique, le commentaire fait en 2006 est toujours valable : la diminution du nombre de dispensés se poursuit et se généralise, grâce à la mise en place de créneaux spécifiques d'EPS adaptée. Quelques établissements (une dizaine environ) où le taux de dispensés et le nombre de candidats notés sur 2 épreuves sont élevés, doivent travailler activement à la mise en œuvre de modalités de traitement des inaptitudes.

L'attention est attirée sur les taux du bac professionnel, nettement moins bons que ceux du BAC et du CAP-BEP, et en augmentation nette. Une action spécifique - locale et académique - est à prévoir.

Le pourcentage de candidats notés sur deux épreuves n'est pas globalement alarmant (en légère baisse). Mais on note cependant qu'un phénomène de fuite est perceptible dans certains établissements, apparemment concentré sur la 3ème épreuve. La commission appelle à nouveau à une modification du texte qui autoriserait la prise en compte de 2 ou 3 épreuves en cas d'inaptitude partielle, ou à l'appui sur la mention figurant dans le code de l'éducation (voir rapport de la commission nationale 2006).

Tous les certificats médicaux conduisant à dispense d'épreuve ont été étudiés par la commission. Les 24 cas litigieux (certificats antidatés, incomplets, voire suspects) ont été soumis au médecin conseil de l'IA du Rhône. Après vérification, tous ont été validés faute d'éléments probants autorisant une décision d'annulation.

La commission demande instamment aux établissements l'usage du certificat médical type 88, et de vérifier leur validité avec la plus grande attention et le plus tôt possible. Elle décide, pour la prochaine session, que les certificats médicaux d'inaptitude totale à l'année devront être transmis lors de l'inscription à l'examen (décembre). Les établissements devront donc au cours du premier trimestre demander et recevoir des certificats en bonne et due forme, les soumettre au médecin de santé scolaire, et les envoyer à la commission.

Épreuve Ponctuelle Obligatoire

BAC G et T	F	G	To	G-F	Eff.
Par épreuves	Moyennes		Noté		

Gymnastique	11,00	13,00	11,21	2,00	19
Badminton	11,64	11,40	11,55	-0,24	205
3 x 500 m	8,90	10,85	9,88	1,95	308
Natation	10,03	10,39	10,22	0,36	37
Tennis de table	11,53	12,26	12,04	0,72	156
Par couples					
Gym - Natation	12,50	0,00	12,50		4
Gym - Bad	10,82	11,64	11,10	0,82	21
Natation - TT	10,71	11,49	11,17	0,77	34
3X500 - Bad	10,46	11,25	10,81	0,80	207
3X500 - TT	10,15	11,37	11,05	1,21	119

Total BAC	10,50	11,34	10,95	0,84	385
------------------	--------------	--------------	--------------	-------------	------------

CAP BEP	F	G	To	G-F	Eff
Par épreuves	Moyennes		Noté		
Gymnastique	11,49	9,39	11,09	-2,11	57
Badminton	11,44	11,22	11,31	-0,22	1050
3 x 500 m	12,93	13,57	13,34	0,64	1740
Natation	15,00	15,79	15,48	0,79	103
Tennis de table	12,34	13,50	13,15	1,16	850
Par couples					
Gym - Natation	14,68	13,37	14,33	-1,31	15
Gym - Bad	11,45	9,60	11,17	-1,84	46

Natation - TT	12,89	13,18	13,08	0,29	98
3X500 - Bad	10,75	12,82	12,01	2,06	1134
3X500 - TT	12,07	13,37	12,92	1,30	646
Total CAP BEP	11,33	13,02	12,36	1,69	1939

Pas d'évolution depuis plusieurs années, les modifications de couples d'épreuves sont attendues.

Option Facultative en CCF

Effectif Garçons	Moyenne Garçons	Effectif Filles	Moyenne Filles	Effectif total	Effectif 2006	Moyenne 2006	Effectif 2005	Moyenne 2005
220	13,96	98	14,08	318	368	14,02	364	14,27

L'effectif noté est en baisse. Cette diminution est imputable à 2 ou 3 lycées en difficulté de recrutement et de fidélisation sur cette option. Leur implantation devra être étudiée.

On constate également que l'épreuve est beaucoup plus fréquentée par les garçons que par les filles, bien qu'elle ne les défavorise pas.

Les moyennes sont stables.

Option Facultative en Epreuve Ponctuelle

Épreuve	Inscrits	Moyenne	% Absents
ATHLETISME 100m	389	6,72	34,70
ATHLE 3x500m	194	9,18	34,54
ATHLE Disque	9	8,33	33,33
ATHLE Pentabond	25	10,61	64,00
NATATION	335	7,33	28,06
GYM	183	14,00	23,50
EPS DANSE	512	12,62	15,63
BASKET	590	12,13	9,49
VOLLEY	134	9,99	17,91
HANDBALL	283	11,90	16,25

RUGBY	119	10,77	21,85
BADMINTON	317	9,21	17,98
ESCALADE	129	7,64	27,13
JUDO	107	16,80	13,08
GR	31	11,32	22,58
BOULE LYONNAISE	22	15,78	18,18
VTT	150	10,50	14,67
AVIRON	57	17,10	17,54
SKI DE FOND	18	13,00	16,67
ARTS DANSE	149	15,04	37,58

Total académie	3753	11,02	21,26%
-----------------------	-------------	--------------	---------------

<i>Rappel 2006</i>	3926	10,57	25,80%
<i>Rappel 2005</i>	3752	10,27	27,55 %

60,67 % ont une note > 10 (52 % en 2006, 40% en 2005)

La moyenne est assez stable. L'effectif des inscrits subit une légère baisse, due aux actions de contrôle et d'information au moment des inscriptions, auxquelles on doit également la baisse de l'absentéisme et l'augmentation du nombre de candidats obtenant une note supérieure à 10. La commission estime cependant que cet effort doit être poursuivi dans tous les établissements.

A partir des rapports des présidents de jury, certains référentiels d'évaluation seront revus (notation notamment).

Enseignement de complément

	Effectif G	Moyenne G	Effectif F	Moyenne F	Effectif total
Lycée C.Lebois SAINT CHAMOND (42)	6	16	3	14,66	9
Lycée Saint Exupéry LYON 4 (69)	13	14,69	6	14,83	19
Lycée Lalande BOURG EN BRESSE (01)	19	15,84	11	15,18	30
Lycée Privé Saint Louis SAINT ETIENNE (42)	1	17	7	13,14	8
ACADEMIE	39	15,51	27	14,52	66

<i>Rappel 2006</i>	25	15,84	19	16,10	44
--------------------	----	-------	----	-------	----

Pour cette seconde année d'évaluation, les moyennes des quatre lycées concernés sont homogènes, grâce au travail d'harmonisation et de mutualisation des pratiques, qui garantit une équité de traitement entre les candidats de l'académie.

Les effectifs des lycées de la LOIRE interroge sur les implantations au regard du vivier de candidats.

Par ailleurs, le Rectorat vient d'autoriser l'ouverture en classe de seconde à la rentrée prochaine pour un 5ème lycée (Louis Armand de VILLEFRANCHE SUR SAONE).

Bilan du fonctionnement de la commission académique

La commission a été renouvelée au tiers pour les professeurs représentant la voie générale et technologique, et maintenue pour les professeurs de la voie professionnelle (dont le renouvellement commencera à leur troisième année de fonctionnement).

Ce principe de renouvellement est apprécié des établissements. Il vise, à terme, à diversifier l'accès aux travaux de la commission, afin de consolider la connaissance et la responsabilisation de tous les lycées.

Les règles de composition : parité hommes - femmes, couverture géographique de l'académie, représentation de l'enseignement privé sont tenues.

La commission s'est réunie deux fois, en début d'année (validation des protocoles) et en fin (harmonisations), sans rémunération particulière de ses membres, exceptés les frais de déplacements pris en charge par la DEC.

La modification de fonctionnement, détaillée en introduction de ce rapport, a été unanimement appréciée. Elle permet un travail plus minutieux, plus efficace, et une qualité d'étude préalable aux décisions d'harmonisation nettement supérieure. La configuration réduite adoptée pour opérer les harmonisations a permis un réel travail collectif. Cette disposition sera maintenue en 2008, avec quelques ajustements logistiques pour perfectionner les pré-commissions.

L'utilisation d'epsnet pour la voie générale et technologique s'est avéré en progression sensible. Quelques améliorations sont encore attendues et seront transmises au SERIA de RENNES. La commission souhaite pouvoir bénéficier des apports de ce logiciel pour la voie professionnelle.

La commission félicite les trois chargés de mission départementaux pour leur travail régulier, attentif et efficace d'organisation des épreuves d'EPS aux examens. Elle remercie Monsieur Alain LABONDE, professeur d'EPS membre du groupe TICE-EPS de l'académie, auteur de l'application de recueil des notes de la voie professionnelle. Elle souligne enfin les excellents rapports entretenus cette année avec les services de la DEC.

Pour la commission académique d'évaluation,

Alain Vigneron
IA-IPR d'EPS
Académie de Lyon